

Rapport de Geneviève Reiter, secrétaire générale

I. BILAN

- Le Comité Directeur comme prévu lors du précédent compte-rendu, poursuit son ordre de marche avec de nouvelles décisions pour mener à bien le projet de déménagement.
- Le rôle premier du Bordeaux bridge club esprit des lois est d'assurer la pérennité de ses tournois et de ses compétitions Interclubs, et d'accroître le nombre d'adhérents dans notre club de bridge.
- Nous avons continué à nous documenter et à nous préparer pour ce moment de changement en listant le déroulement des tâches.

II. ACTIONS A VENIR :

1. PROJETS D'INVESTISSEMENTS

- envisager un investissement de base autour de 400 € + véhicule lourd 94 € pris le 3.7 à 19H00, rendu le 4.7 à 18H30 ; Le déménagement sera assuré par trois jeunes scouts rémunérés pour 300€.

Planning déménagement établi :

- 2 juillet : 9H30 à 18H00, mise en cartons, démontages,
- 3 juillet : 9H30 à 18H00, suite, regarder ce qu'il reste à faire,
- 4 juillet : déménagement.

- demander aux adhérents du club le plus grand nombre de cartons possible.

2. CONNEXIONS DIVERSES

- mettre en place un ordinateur pour le bureau du club. Coût 500 €.
- changer deux écrans. Coût 600 €.
- changer les câbles.
- installation de la fibre optique par l'opérateur FREE en transfert de ligne. Coût 29,99 €.

3. DÉCORATION ET AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR SELON BESOINS ÉVENTUELS

- envisager des travaux de nettoyage avec comme piste utiliser la Société STENI qui demande 1572 €. Décider si le projet sera retenu.
- réaliser des travaux de peinture après un vote approuvé à 5 voix contre 3 pour des rafraîchissements de murs de la grande et petite salle. Le devis s'élève à 2400 €. Voir le problème des plinthes. Le choix s'est porté sur une peinture lessivable, satinée, vraisemblablement de couleur blanche.
- s'équiper de mobiliers supplémentaires en rajoutant des tables de bridge. Nous passons à 25 tables en rajoutant 7 tables avec bridgemates. Le coût s'évalue à 2800 €.
- changement de fournisseur d'électricité. Un contrat a été signé avec ENGIE PRO, moyennant un coût annuel de 3000 €.
- résilier le contrat du gaz du 8, cours du Chapeau Rouge

III. LES PISTES DE NOTRE TRAVAIL :

- Contacter la femme de ménage pour lui demander la remise en état des locaux actuels du cours du chapeau rouge.
- Les formalités pour l'autorisation de stationnement ont été faites au service stationnement de la Mairie, autant sur l'adresse cours du chapeau rouge que sur celle de croix-de-seguy. Notre demande a été acceptée, nous devons recevoir un arrêté municipal 48 heures avant le déménagement ; il faudra installer des panneaux de signalisation et l'arrêté municipal sur l'emplacement. Le jour J, il devra être apposé en évidence sur le tableau de bord du véhicule.
- Résilier le contrat de gaz du 8, cours du chapeau rouge.
- Ne pas oublier de dénoncer l'assurance du 7, cours du chapeau rouge.
- Faire déclaration de sinistre suite au constat de dégât des eaux au 4, rue Croix-de-Seguy.
- A la rentrée, s'occuper de la carte bleue et de la banque CIC.
- A l'issue de l'A.G du 27.6, entreprendre les démarches pour le changement de Siret. Le changement de siège social l'impose. Lorsque le numéro de Siret est modifié, seul le numéro NIC change pour situer géographiquement l'association. Le numéro de Siren est inchangé, mais voir le problème du nôtre qui est au nom d'une adresse qui n'existe plus.

La présidente Michèle Mases Faussier

Les membres du conseil d'administration présents : Françoise Queinnec, Gérard Petitjean, André Legros, Patrick Lacoste-Lagrange, René Naudot, Yves Deslandes.

